



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale du souvenir des anciens combattants et victimes morts pour la France en Afrique du Nord

Question écrite n° 77248

## Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les problèmes posés par la commémoration de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. La date retenue à l'heure actuelle, le 5 décembre, n'a aucun caractère historique. Il apparaît nécessaire de retenir comme date commémorative de la fin de la guerre d'Algérie la date du 19 mars, date du cessez-le-feu. Il lui indique que la voie du bon sens et de la raison devrait amener le Gouvernement à prendre en compte la demande de l'immense majorité des Françaises et des Français et de faire du 19 mars la journée officielle de commémoration et d'hommage aux 30 000 militaires tués durant cette guerre. Cette modification pourrait facilement se faire à l'occasion du débat sur le budget des anciens combattants 2006.

## Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants précise à l'honorable parlementaire qu'il a pris connaissance avec la plus grande attention des arguments par lesquels il s'oppose à l'instauration d'une journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre. Il convient néanmoins de rappeler que cette décision importante marque l'aboutissement logique d'un processus de concertation long, serein et approfondi. Afin de sortir de l'impasse regrettable qui empêchait d'honorer les combattants tombés au champ d'honneur en Afrique du Nord, le Gouvernement a confié à M. Jean Favier, membre de l'Institut, la présidence d'une commission de concertation. Cette démarche a été acceptée par toutes les associations qui, toutes, ont participé aux réunions de cette instance. Au terme des travaux de cette commission, la date du 5 décembre a suscité l'adhésion quasi unanime des associations les plus représentatives du monde combattant. Avec ce choix fédérateur, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de sortir des débats sur la date de la fin de la guerre d'Algérie pour que la République rende, enfin, plus de quarante ans après la fin des conflits, l'hommage qu'ils méritent aux 24 000 « morts pour la France » en Afrique du Nord. De plus, le 5 décembre concerne les trois conflits d'Afrique du Nord. C'est un hommage qui s'adresse aux combattants « morts pour la France » en Algérie, mais aussi au Maroc et en Tunisie. Le ministre se réjouit que les cérémonies organisées à Paris et sur l'ensemble du territoire, à cette date, réunissent le monde combattant en grand nombre. Il doit être précisé enfin que selon les dispositions de l'article 2 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, cette journée a désormais une valeur législative. S'agissant des dates choisies jusqu'à présent par les associations, le ministre a fait connaître qu'elles conserveront leur statut ainsi que la signification que celles-ci souhaitent leur donner.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joël Giraud](#)

**Circonscription :** Hautes-Alpes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77248

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 1er novembre 2005, page 10080

**Réponse publiée le :** 3 janvier 2006, page 53